









N° 9 - avril 2008

La création d'entreprises en Martinique en 2006 D'abord dans le commerce et les services

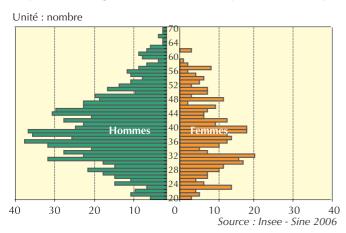
En 2006, 3 070 entreprises ont été créées en Martinique : 78 % d'entre elles le sont dans les secteurs tertiaires. Les professions libérales et agents commerciaux sont fort représentés. Les créateurs martiniquais sont bien plus diplômés que les autres actifs de la région et assez proches de leurs homologues en moyenne nationale. 67 % des entreprises créées en 2002 existaient toujours trois ans après. La Martinique se distingue toutefois par la forte rotation de ses commerces : seulement 53 % d'entre eux ont passé le cap des trois ans, six points de moins qu'en moyenne nationale.

En 2006, 3 070 entreprises ont été créées en Martinique. Ceci représente 1,1 % des créations de France quand la Martinique ne regroupe que 0,6 % de la population nationale. 31 % des créateurs d'entreprises sont des femmes, soit deux points de plus qu'en moyenne nationale. Sur les 26 régions françaises, la Martinique arrive au 4ème rang pour la part des femmes parmi les créateurs¹. De plus, les créatrices de Martinique ont plus souvent démarré indépendamment de leur conjoint qu'en moyenne : 75 % ont mis en place leur projet sans leur conjoint, cinq points de plus qu'en moyenne.

Les nouveaux entrepreneurs de Martinique sont légèrement plus âgés qu'en moyenne nationale (39 ans contre 38 ans et demi en moyenne). C'est dans la tranche d'âge des 30-39 ans que les créations sont les plus nombreuses, quel que soit le sexe de l'entrepreneur. Cependant, la Martinique présente un grand nombre de jeunes créatrices : 26 % d'entre elles ont moins de 30 ans, contre 15 % chez les hommes.

Une majorité de créateurs entre 30 et 40 ans

Pyramide des âges des créateurs d'entreprises en Martinique



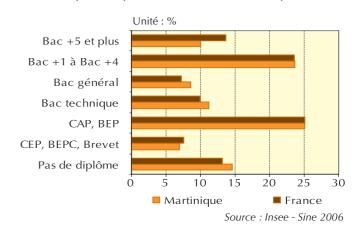
Un tiers des créateurs diplômés au-delà du bac

Les créateurs d'entreprise sont nettement plus diplômés que les autres actifs. En Martinique, 34 % des créateurs possèdent un diplôme supérieur au bac, quand seulement 18 % des actifs de la région sont à ce niveau. Un quart des créateurs d'entreprise sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP. Les personnes sans diplôme représentent 15 % des créateurs, quand leur part est plus du double dans l'ensemble des actifs martiniquais.

Les créateurs de Martinique sont toutefois un peu moins diplômés que leurs homologues en moyenne nationale. La part de créateurs sans diplôme en Martinique dépasse de deux points la moyenne. 10 % des créateurs martiniquais ont un niveau bac + 5 contre 14 % pour la France entière.

Des créateurs un peu moins diplômés qu'en moyenne

Diplôme le plus élevé des créateurs d'entreprises



1) Derrière les régions Guadeloupe (37 %), Corse (35 %) et Pays de Loire (33 %), au même niveau que Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Basse-Normandie.



Pages économiques et sociales des Antilles-Guyane



Plus de professions libérales et d'agents commerciaux

Les entreprises créées en Martinique sont dans 58 % des cas des entreprises individuelles au lieu de 52 % en moyenne. 15 % des entreprises sont créées par des commerçants et 14 % par des artisans, ce qui correspond aux proportions nationales. Les professions libérales sont 17 % des créations, légèrement plus que pour la France entière (16 %). Surtout, la Martinique se distingue par sa forte part d'agents commerciaux, qui sont à l'origine de 9 % des créations contre 2 % en moyenne. Cette situation se retrouve, à un degré moindre dans les trois autres DOM². Les agents commerciaux sont bien implantés outre-mer, notamment pour représenter des mandants de France métropolitaine. Symétriquement, le statut de société est moins répandu : 36 % des créations de Martinique sont des SARL contre 44 % au niveau national. Les autres formes sociétaires sont partout très peu fréquentes, quoique plus importantes en Martinique (6 %) qu'en moyenne nationale (4 %). Ceci tient à la présence des sociétés liées à des montages de défiscalisation. La prépondérance des entreprises individuelles explique que 89 % des nouveaux entrepreneurs martiniquais commencent seuls contre 86 % en France. Ils ne sont que 5 % à démarrer leur activité avec plus de 3 salariés.

Plus d'entreprises individuelles

Part des nouvelles entreprises suivant leur catégorie juridique

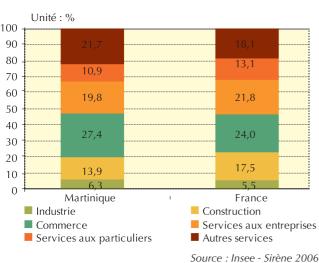
Unité:%

	Martinique	France
Artisan	13,6	13,3
Commerçant	15,0	15,1
Artisan-commerçant	1,2	3,7
Autres personnes physiques	28,2	19,8
SARL	35,8	43,8
Autres personnes morales	6,2	4,3

Source : Insee - Sirène 2006

78% des créations dans le secteur tertiaire

Structure sectorielle des créations



78 % des nouvelles entreprises sont créées dans le tertiaire, à peine plus qu'en moyenne nationale (77 %). Cette orientation est d'abord le fait des «autres services » (immobilier, transports, éducation santé action sociale) dont la part dépasse de quatre points la moyenne. Avec 27 % des créations, le commerce dépasse la moyenne nationale de trois points. Le dynamisme que suivent depuis 1990 l'industrie et les services aux entreprises se reflète dans la structure des créations : la part des créations dans l'industrie excède la moyenne nationale ; celle des services aux entreprises (20 %) dépasse la moyenne de la France hors Île-de-France (17 %). En revanche, les créations d'entreprise en Martinique sont moins orientées vers la construction qu'en moyenne (3,5 points de moins). Ceci contraste avec l'augmentation rapide du nombre de logements dans la région³. Ce décalage tient d'abord à la part des autres activités dans l'ensemble des créations régionales. Il est de plus vraisemblable que, comme dans les autres régions

Des profils proches de ceux de la France

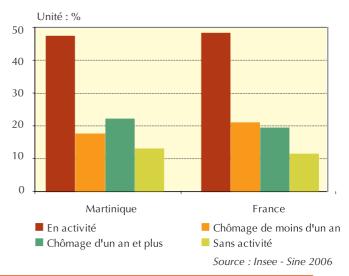
pénalisent les créations dans cette activité.

En Martinique, 53 % des créateurs n'avaient pas d'emploi au moment de lancer leur entreprise, soit un point de plus qu'en moyenne. Parmi les nouveaux entrepreneurs, la moitié des hommes étaient sans emploi contre 60 % des femmes. Ces deux proportions correspondent pratiquement aux moyennes nationales. 22 % des créateurs de Martinique étaient au chômage depuis un an et plus, soit trois points de plus que la moyenne. 12 % des créateurs percevaient le RMI contre 7 % au niveau

d'outre-mer, l'auto-construction et l'activité informelle

Chômage et inactivité des créateurs plus importants qu'en moyenne

Situation des créateurs lors de la création



2) Les agents commerciaux sont à l'origine de 7 % des créations en Guadeloupe, 3 % en Guyane et 7 % à la Réunion. 3) Voir Antiane Eco n°67



antiané chos



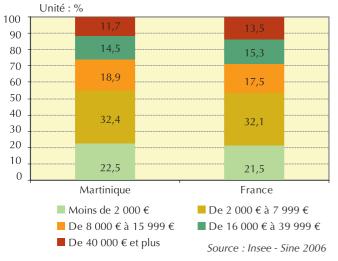


national. Ainsi les conditions plus difficiles de l'insertion économique en Martinique se répercutent partiellement sur le profil des créateurs. Ces écarts sont toutefois bien moindres que ceux observés sur l'ensemble des actifs. En 2007, le taux de chômage s'élève à 22,7 % en Martinique contre 8,4 % pour la France. La même remarque vaut pour les niveaux de formation. Les créateurs de Martinique sont certes un peu moins diplômés que leurs homologues du reste de la France, mais l'écart entre eux ne reflète nullement celui observé sur l'ensemble des actifs : en 2005, parmi les personnes d'âge actif ayant fini leurs études, 32 % n'ont aucun diplôme en Martinique contre 16 % en France métropolitaine. La structure sectorielle des créations en Martinique peut de même sembler assez proche de la moyenne nationale. Ces résultats se retrouvent entre toutes les régions françaises. La création d'entreprise obéit à des logiques assez proches entre les régions, avec des écarts bien moins accusés que les différences qui existent entre les tissus économiques ou les conditions socio-économiques des actifs.

Les moyens financiers engagés pour démarrer l'entreprise sont souvent très faibles. 55 % des entrepreneurs de Martinique ont démarré avec moins de 8 000 €. 23 % des entrepreneurs commencent même avec moins de 2 000 €. Ces moyens sont un peu inférieurs à la moyenne nationale, mais là encore avec des écarts limités⁴.

Des moyens engagés assez proches de la moyenne

Part des créations d'entreprise selon le montant engagé pour la création



61% des nouveaux entrepreneurs déclarent avoir créé leur entreprise pour assurer leur propre emploi. 66% possèdent un entourage entrepreneurial. 28% ont déjà créé une entreprise, un point de plus qu'en moyenne. 58% des créateurs de Martinique pensent développer leur entreprise dans les mois qui suivent.

Cependant, ils ne sont que 29 % à envisager recruter dans les douze prochains mois. Parmi les principales difficultés rencontrées, les créateurs citent d'abord les formalités administratives (dans 33 % des cas) puis l'obtention des financements (22 % des cas). Toutes ces proportions sont proches des moyennes nationales.

44 % des nouveaux entrepreneurs déclarent avoir bénéficié d'aides ou d'exonérations publiques, soit autant qu'en moyenne nationale. En 2002, cette proportion n'était que de 28 % en Martinique comme en moyenne. Ceci tient à la montée en charge des dispositifs ACCRE et EDEN, dont le champ d'application a été élargi par la Loi pour l'initiative économique d'août 2003.

Une survie un peu moins élevée qu'en moyenne nationale

67 % des entreprises créées en Martinique en 2002 étaient toujours actives en 2005. Ceci est un peu en dessous de la moyenne nationale (68 %). Sur les 26 régions françaises, la Martinique arrive au 19ème rang pour la survie de ses entreprises⁵. Cette situation contraste en particulier avec celle de la Guadeloupe, au 9ème rang pour la survie des unités créées et où 71 % des nouvelles entreprises passent le cap des trois ans.

Ce constat d'une plus forte rotation des unités doit pourtant être nuancé, car il tient largement à des effets de structures. En Martinique, 59 % des entreprises individuelles passent le cap des trois ans contre 85 % des entreprises de forme sociétaire. Les entreprises individuelles de la région durent aussi longtemps qu'en moyenne, et les sociétés martiniquaises ont une survie à trois ans de dix points plus élevée qu'en France (ou qu'au niveau national). La survie inférieure au taux national est donc liée à une moindre représentation des sociétés. En outre, pour les entreprises nouvellement créées, la survie à trois ans dépasse la moyenne nationale (67 % contre 66 %).

La survie des unités est influencée par des déterminants économiques et géographiques. Le contexte économique apparaît plutôt favorable, avec une croissance à moyen terme qui dépasse légèrement celle de la France entière. Les entreprises martiniquaises bénéficient en outre des dispositifs de soutien propres à l'outre-mer (allégements de charges, défiscalisation). À l'inverse, la rotation des unités en Martinique est vraisemblablement accentuée par leur concentration dans l'agglomération de Fort-de-France. La zone Centre-Agglomération regroupe plus de la moitié des entreprises et plus des deux tiers des emplois régionaux. Or il est une régularité que les agglomérations et les zones à forte densité économique présentent à la fois de nombreuses créations et une moindre survie des unités.

⁴⁾ Ces résultats sont du même ordre que l'on inclut ou non l'Ile-de-France.

⁵⁾ Ex-aequo avec le Nord-Pas-de-Calais

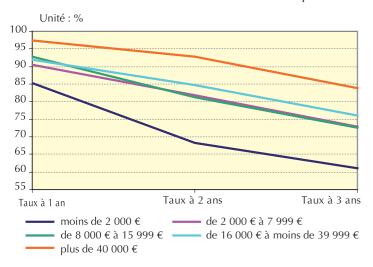
antianéchos

Pages économiques et sociales des Antilles-Guyane



Les moyens engagés ont un rôle majeur

Part des créateurs suivant leur survie en Martinique



Source : Insee - Sine 2002 - deuxième vague

L'importance des moyens engagés favorise la survie de l'entreprise : 84 % des entreprises créées avec plus de 40 000 € existent encore trois ans après, contre 61 % de celles créées avec moins de 2 000 €. Le secteur est également un facteur important. Les taux de survie les plus élevés à trois ans se trouvent dans la construction (78 %), les services aux entreprises (74 %), les transports (72 %) et l'industrie (70 %). À l'inverse, la survie est moindre pour les commerces. Seulement 53 % d'entre eux passent le cap des trois ans en Martinique, soit six points de moins qu'au niveau national.

Vincent Hecquet Laureen Kali

Définitions

La notion de création d'entreprise est, maintenant, plus large que celle de création ex nihilo : elle inclut notamment les reprises d'entreprise s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise entre le cédant et le repreneur s'il y a soit un changement de l'activité économique soit un changement de localisation de l'entreprise.

ACCRE : Aide aux chômeurs et créateurs ou repreneurs d'entreprise. Cette aide consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux. Son champ a été étendu depuis la loi pour l'initiative économique promulguée en 2003.

EDEN (Encouragement au développement d'entreprises nouvelles). Cette aide prend la forme d'une avance remboursable ; elle doit être demandée avant la création ou la reprise de l'entreprise et entraîne le bénéfice de l'exonération de cotisations sociales et du maintien de l'allocation de solidarité spécifique prévus dans le cadre de l'ACCRE.

Pour en savoir plus

« Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi », Insee Première n°1167, décembre 2007. « Les chances de réussite se multiplient avec les moyens et l'expérience du créateur », Antiane Eco n°58, décembre 2003. «Création et créateurs d'entreprise : première interrogation 2006, profil du créateur», www:Insee.fr, Résultats de l'enquête SINE, fichier Détail. «Création et créateurs d'entreprise : enquête de 2005, la génération 2002 trois ans après», Insee Résultats n°30, juin 2007.

Sources

Enquête SINE: Le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) permet de suivre pendant cinq ans les entreprises nées au cours du premier semestre d'une année par le biais de trois interrogations par voie postale. Ces entreprises exercent une activité marchande dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture est exclue.

Sirène: le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en France métropolitaine, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également inscrites.

